

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 20 septembre 2005

Présentation de l'activité des services de l'Etat en 2004
par Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis

Question de l'intergroupe socialiste, Verts et Gauche citoyenne
du Conseil général de la Seine Saint-Denis

Evelyne Yonnet

Conseillère générale d'Aubervilliers-Est / Adjointe au Maire d'Aubervilliers

Monsieur le Préfet,

58 opérations de renouvellement urbain sont susceptibles d'être financées par l'ANRU en Seine Saint-Denis. Un grand nombre de ces projets étaient déjà prévus dans le cadre du programme national de renouvellement urbain de 2001. L'ANRU les a hiérarchisés par priorité P1, P2, et P3. Si le financement des quelques projets classés en priorité 1 est assuré, pour les autres catégories, l'enveloppe est notoirement insuffisante (5 millions d'euros par quartier en priorité 3) et remet en cause la viabilité même de certains projets.

54 000 ménages sont en attente d'un logement social en Seine Saint-Denis et 2 500 copropriétés sont en grande difficulté. La précarité sociale et l'inflation qui frappent l'immobilier contribuent à aggraver rapidement la situation. Une grande partie du parc locatif est vétuste et la situation dans de nombreux quartiers est extrêmement tendue en raison des difficultés quotidiennes vécues par la population.

Dans ce contexte, la finalisation des projets de renouvellement engagés est essentielle pour la population de Seine Saint-Denis. Plus que d'autres, notre département a besoin de la solidarité nationale. Quels moyens l'Etat envisage-t-il d'accorder pour permettre la réalisation rapide des projets portés par les communes et les intercommunalités du département ?